

LES REDEVANCES

- Redevance annuelle pour les visites de fonctionnement, le suivi des installations et l'exploitation du service:
 - de 1 à 9 PP 30 €
 - de 10 à 14 PP 38 €
 - de 15 à 19 PP 53 €
 - au-delà de 20EH ou 20PP 61 €
- Redevance annuelle d'exploitation pour une installation de plus de 20 EH ou 20 PP nécessitant une visite tous les ans : 150 €
- Redevance annuelle d'exploitation pour les systèmes nécessitant de l'électromécanique avec une visite de contrôle tous les ans : 150 €

LES DIFFERENTS CONTROLES

- Contrôle et instructions du dossier dans le cadre d'une installation ou d'une mise aux normes : 99 €
- Contrôle de travaux d'assainissement non collectif avant remblaiement des ouvrages :
 - un prétraitement et un traitement : 133 €
 - par ouvrage supplémentaire ou pour remplacement d'un ouvrage : 51 €
- Contrôle de travaux d'assainissement non collectif installation à partir de 20EH : 532 €
- Visite supplémentaire suite au premier contrôle de travaux ou à un contrôle de vente d'assainissement non collectif : 51 €

➤ Contrôle de vente d'assainissement non collectif :

- | | |
|--------------------|-------|
| - de 1 à 9 PP | 164 € |
| - au-delà de 10 PP | 245 € |

LES CONTRATS D'ENTRETIENS

➤ Contrat de maintenance, de suivi et d'entretien des ouvrages :

- | | |
|---------------------------------------------------------|-------|
| - fosse de 3000 litres | 36 € |
| - fosse de 4000 litres | 41 € |
| - fosse de 5000 litres | 46 € |
| - m ³ supplémentaire au-delà de 5 000 litres | : 6 € |

LES MAJORATIONS

➤ Absence de présentation du certificat de vidange par une entreprise agréée tous les ans :

- | | |
|-----------------------------|-------|
| - de 1 à 9 PP | 300 € |
| - de 10 à 14 PP | 380 € |
| - de 15 à 19 PP | 525 € |
| - au-delà de 20 PP ou 20 EH | 613 € |

➤ Refus d'accès à la propriété ou absences non justifiées lors d'une visite de fonctionnement : 300 €

➤ Majoration du coût du contrôle de conception et du contrôle de réalisation pour les personnes n'effectuant pas la mise en conformité : 464 €

➤ Majoration du coût du contrôle de Travaux pour les personnes n'effectuant pas les travaux de mise aux normes : 266 €

PP : pièce principale – EH : Equivalent Habitant